CONCOURS DE SOUPES

Gratuit et ouvert à tous Inscription jusqu'au 9 février 2023



Carsat & Santé

Songage

Land - Face And And Both And And Reputation Representation For Pure Month of Participation Français Month of Particip

Règlement

Concours de soupe 2023

<u>Organisation</u>: La Régie de Territoire des Deux Rives organise du 24 janvier au 13 février un concours de soupe. Seul l'organisateur officiel est habilité à régler tout litige quelle qu'en soit la nature et se réserve le droit et le pouvoir de statuer en cas de réclamation portant sur la régularité de l'épreuve.

<u>Participation au concours</u>: Seules les inscriptions accompagnées du bulletin de participation complété permettront de concourir. Le concours est gratuit et ouvert à toutes et tous. Il n'y a pas d'âge minimum pour participer. Une seule inscription permet de concourir aux trois prix. Il n'est cependant pas obligatoire de proposer une soupe pour chacune des catégories. Le nombre de soupes concourantes est limité à trois.

La soupe devra obligatoirement être nommée et accompagnée d'une fiche recette comprenant une liste <u>exhaustive</u> des ingrédients utilisés (en cas d'allergènes).

Le concours est ouvert aux associations, aux écoles, aux institutions et aux habitants. La participation au concours entraine l'adhésion au présent règlement sans contestation possible.

Mode d'inscription: les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 9 février 2023. Le bulletin de participation peut être envoyé par mail à l'adresse: animation.regieterritoire@gmail.com, par courrier boulevard de la porte neuve 63160 Billom ou déposé directement dans les locaux de la Régie de Territoire à la même adresse (ancienne trésorerie). Un mail de confirmation sera envoyé afin de valider l'inscription au concours.

<u>Le jury</u>: les soupes seront jugées sur 3 catégories donnant lieux à 3 prix:

- Soupe ayant comme ingrédient principal des fanes et/ou des feuilles
- Soupe du monde proposant une recette issue d'un autre pays
- Soupe auvergnate mettant en valeur le terroir local

<u>Le lundi 13 février les soupes concourantes seront mises en</u> <u>dégustations sur le marché de Billom et soumises au vote des</u> habitants.

<u>Dépôt des soupes</u>: 3 soupes maximum par inscription devront être déposées le lundi 13 février au stand de la Régie de Territoire entre 8h et 10h. Prévoir une quantité entre 1 et 3 L par soupe.

<u>Les récompenses</u>: Trois paniers garnis composés de légumes et de bocaux produits sous la mention Nature et Progrès par la Régie de Territoire et de gourmandises locales, seront offerts aux trois personnes ayant reçu le plus de voix au sein de leur catégorie lors du vote.

<u>Droit à l'image</u>: Les images du concours fixes ou audiovisuelles peuvent être utilisées par l'organisateur sur tout support y compris promotionnel selon les textes en vigueur. Si refus d'utilisation d'image merci de le signaler lors de l'inscription.



Concours de soupe 2023

Nom:
Prénom :
Adresse :
Téléphone : Mail :
Soupe(s) proposée(s) :
Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et je m'engage à le respecter.
Fait à : Le :
Bulletin à envoyer par mail : animation.regieterritoire@gmail.com

ou à déposer/envoyer, boulevard de la Porte Neuve

63160 BILLOM (ancienne trésorerie)